

COMMISSION PARITAIRE NEUCHATELOISE DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION

Formation pour machinistes 2022

(Catégorie d'engins M1 et/ou M2 à M7)



Les personnes s'inscrivant au cours de base le sont aussi automatiquement pour le cours de perfectionnement (sous réserve de la réussite des examens du cours de base)

Public-cible Sont admis au cours, les travailleurs qui ont 18 ans révolus et qui sont aptes à recevoir la formation en français

Objectif Obtenir le permis d'élève machiniste, puis le permis cantonal de machiniste

Connaissances préalables Connaissances élémentaires en français

Contenu **Connaissances générales** : prévention des accidents et sécurité au travail, premiers secours, connaissances juridiques, mécanique et machines, moteur à explosion, dépannage des moteurs, etc

Connaissances spécifiques : mise en service, électricité, lutte contre le bruit et pollution, circuits hydrauliques, moteur diesel, connaissances théoriques d'arpentage, etc

Cours de base

Durée, dates, horaires **Pour toutes les catégories d'engins**
4 jours y.c. tests écrits
Du lundi 31 janvier au jeudi 03 février 2022
De 08h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h15

Lieu Centre Professionnel des Métiers du Bâtiment (CPMB) à Colombier

Examen Examen : jeudi 03 février 2022 de 14h45 à 16h15
Sont admis à l'examen, les candidats ayant suivi la totalité du cours de base

Formation complémentaire

Durée **Formation complémentaire M1**
4 périodes de pratique et examen pratique le vendredi 04 février 2022 ou le samedi 05 février 2022

Formation complémentaire M2-M7
Env. 64 périodes (réparties sur env. 20 jours de formation)

COMMISSION PARITAIRE NEUCHATELOISE DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION

Date début du cours de formation compl. M2-M7 semaine 10

Horaires M2-M7 **Formation complémentaire**
Les mardis de 19h30 à 21h00
Les samedis de 08h00 à 11h30

Lieu Centre Professionnel des Métiers du Bâtiment (CPMB) à Colombier ou à définir

Examens finaux Sont admis aux examens pratiques finaux, les candidats ayant respecté le Règlement de participation du cours et qui sont au bénéfice de 300 heures minimum de pratique, attestées par l'employeur, dans la/les catégories à examiner

Examens écrits 03 septembre 2022

Examens pratiques vendredi 11 et samedi 12 novembre 2022

Support de cours La fourniture du matériel est comprise dans la finance d'inscription

Finance d'inscription selon type de formation

Uniquement permis M1 **CHF 350.** -- pour les prestataires du FONSOPAR (minimum 5 ans de cotisation entreprise ou employé)
CHF 2600. -- pour les non-prestataires du FONSOPAR (entreprise ou employé)

M1+ M2-M7 **Cours de base avec permis M1 + formation complémentaire et permis M2-M7**
CHF 700. -- pour les prestataires du FONSOPAR (minimum 5 ans de cotisation entreprise ou employé)
CHF 5'000. -- pour les non-prestataires du FONSOPAR

M2-M7 sans M1 **Cours de base sans permis M1 + formation complémentaire et permis M2-M7**
CHF 600. -- pour les prestataires du FONSOPAR (minimum 5 ans de cotisation entreprise ou employé)
CHF 4'500. -- pour les non-prestataires du FONSOPAR

(déjà en possession M1) M2-M7 **Formation complémentaire et permis M2-M7**
CHF 350. -- pour les prestataires du FONSOPAR (minimum 5 ans de cotisation entreprise ou employé)
CHF 2400. -- pour les non-prestataires du FONSOPAR

Délai d'inscription vendredi 14 janvier 2022

Renseignements auprès de
FNE Tél. 032 843 41 34 - Email : formation@fne.ch